



Changement de la garde des enfants

Par **Dominique**, le **18/05/2008 à 20:58**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce. Mon ex- épouse à réclamée la garde de nos cinq enfants. Depuis peu, elle s'est aperçu qu'elle avait du mal à gérer toute la fraterie.
Elle me demande maintenant de réfléchir pour une garde alternée.
Depuis j'ai commencer à refaire ma vie avec la visite de mes enfants un week end sur deux.
Comment reviser la pension alimentaire ?
Doit-on déclarer ce changement à la c.a.f ?

Par **Marion2**, le **18/05/2008 à 23:44**

Il faut demander un rendez-vous au JAF, qui vous convoquera tous les deux et une solution sera prise.
Ne faites pas intervenir la CAF pour l'instant, elle n'a aucun pouvoir à ce niveau.

Par **Dominique**, le **18/05/2008 à 23:49**

Merci

Par **Marion2**, le **19/05/2008 à 11:01**

Vous contacterez la CAF lorsque vous aurez la décision du JAF.